



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

DOSSIER DE PRESSE

« Les pesticides, apprenons
à nous en passer ! »,
une campagne de sensibilisation
à destination des jardiniers amateurs

23 juin 2010

www.jardiner-autrement.gouv.fr

écophyto**2018**

Réduire et améliorer l'utilisation des phytos :
moins, c'est mieux



Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**

Contact presse :
Service de presse du ministère : 01 40 81 18 07

www.developpement-durable.gouv.fr

Sommaire

Le plan Ecophyto 2018 : réduire de 50 % l'usage des pesticides

Les jardiniers amateurs utilisateurs de pesticides

Lancement de la campagne de sensibilisation « Les pesticides, apprenons à nous en passer ! »

Découvrez les alternatives à l'usage des pesticides sur www.jardiner-autrement.gouv.fr

Annexes

Etat d'avancement du plan Ecophyto 2018 en zone non agricole

Les axes du plan Ecophyto 2018

Les partenaires de l'action de sensibilisation

Le plan Ecophyto 2018 :

réduire de 50 % l'usage des pesticides

Dans le cadre du Grenelle Environnement, le plan Ecophyto 2018 vise à réduire progressivement l'usage des pesticides¹ de 50% d'ici 2018 si possible. Avec 78 000 tonnes de pesticides utilisés en 2008, la France est le premier consommateur européen de pesticides et le quatrième au niveau mondial².

Près de 45% des Français disposent d'un jardin ou d'un potager. 76 % d'entre eux jardinent, ce qui représente environ **17 millions de jardiniers en France** (35% des français).³ 10 % entretiennent un potager, qui leur appartient ou qu'ils louent. Mis bout à bout, les jardins de France totalisent un million d'hectares, soit autant que les réserves naturelles. Ils reçoivent chaque année environ 5000 tonnes de pesticides : herbicides, fongicides, insecticides.

L'usage des pesticides en zone non agricole⁴ (ZNA), dont les jardins privés ou familiaux font partie, représente en effet environ 5 %⁵ du tonnage de substances actives phytopharmaceutiques commercialisées chaque année en France.

Usage de pesticides en zone non agricole :

- ✓ **Jardins particuliers** (allées, terrasse, pelouse, fleurs, potager, arbres/arbustes, plantes de la maison) : usage de fongicides (et notamment de bouillie bordelaise) mais aussi d'herbicides et d'insecticides ;
- ✓ **Cimetières** : usage fréquent, en plein ou localisé, sur surfaces « perméables » et drainées, d'herbicides totaux et antigermicides ;
- ✓ **Voiries, trottoirs** : usage d'herbicides (principalement des désherbants non sélectifs) en traitement localisé, sur surfaces « imperméables »,
- ✓ **Parcs publics, jardins, arbres** : usages divers, principalement sur surfaces « perméables », désherbants totaux et sélectifs, et autres traitements parfois ;
- ✓ **Terrains de sport ou de loisirs** : usage d'herbicides en plein ou localisés, sur terrain drainé, avec herbicides sélectifs ;
- ✓ **Les zones industrielles, les terrains militaires, les aéroports** : usages d'herbicides totaux ...

¹ On entend par pesticide dans le cadre de cet accord et du plan Ecophyto 2018 les produits phytopharmaceutiques relevant du L 253-1 du code rural. Les produits de protection des plantes utilisables en Agriculture Biologique et les produits naturels font parties aussi des pesticides.

² Source : Union des industries de la protection des plantes (UIPP)

³ Source étude Jardivert 2010 de la société SYNAPSE : étude comportementale sur les jardiniers amateurs face à l'usage des produits phytosanitaires.

⁴ On entend par « Zones Non Agricoles » ou « ZNA », l'ensemble des zones qui ne sont pas consacrées ou utilisées pour les productions agricoles, c'est à dire pour les activités définies à l'article L 311-1 du Code Rural. Ce sont notamment les zones d'espaces verts urbains ou péri-urbains, les zones occupées par des monuments ou des ouvrages d'art, les sites industriels et leurs abords, les voies de circulation et leurs abords, les sites de production, de stockage, et de transport d'énergie, les sites portuaires et aéroportuaires civils ou militaires, les espaces naturels non exploités situés en zone rurale ouverts au public, les zones bâties et leurs abords immédiats (jardins de particuliers, etc.).

⁵ Source : UPJ (6,3 % en 2008)

Cette utilisation de pesticides, bien que moindre en quantité par rapport aux usages agricoles (95%) constitue une source importante de la contamination des eaux. En effet, les **désherbants utilisés sur des surfaces imperméables ou peu perméables** (trottoirs, cours bitumés ou gravillonnés, pentes de garage...), se retrouvent dans les eaux superficielles ou souterraines et entraînent très souvent, du fait d'une faible infiltration une **pollution des eaux liée au ruissellement**. Par ailleurs, ces usages sont réalisés essentiellement en ville au plus près de la population.

Les conséquences potentielles pour l'homme et l'environnement de l'usage de pesticides dans les zones non agricoles représentent donc aujourd'hui un enjeu de société majeur. En effet, en plus de la pollution des nappes phréatiques, les pesticides engagent des risques liés à la santé (irritation de la peau et des poumons) et à l'environnement (pollution des nappes phréatiques).

On estime généralement que les professionnels utilisent moins du tiers des quantités de pesticides épanchées en zones non agricoles⁶. Pratiquement tous les jardiniers amateurs ont utilisé ou utilisent des pesticides⁷ sans avoir conscience de la dangerosité de ces produits pour eux ou la nature : seulement 32 % estiment que ces produits sont dangereux ; 20 % considèrent même que ces produits ne représentent aucun danger. Les services techniques des collectivités locales sont, quant à eux, les premiers utilisateurs professionnels de pesticides en zone non agricole.

Pour réduire l'utilisation des pesticides dans les zones non agricoles, le plan Ecophyto 2018, rendu public le 10 septembre 2008, prévoit notamment de mener les actions spécifiques suivantes :

Les principaux objectifs du plan⁷ :

- ✓ Améliorer la qualification des applicateurs professionnels en zone non agricole en matière d'usage des pesticides
- ✓ Sécuriser l'utilisation des pesticides par les amateurs et les encadrer strictement dans les lieux destinés au public
- ✓ Développer et diffuser des outils spécifiques pour la diminution de l'usage des pesticides en ZNA
- ✓ Développer des stratégies globales d'aménagement du territoire

⁶ Source : UPJ (30% en 2008)

⁷ En Annexe : L'état d'avancement du plan Ecophyto 2018 en zone non agricole et les axes du plan Ecophyto 2018.

Les jardiniers amateurs utilisateurs de pesticides

Dans le cadre du plan Ecophyto 2018, le ministère du Développement durable, chargé de communiquer auprès des publics concernés par les zones non agricoles (collectivités locales, professionnels, jardiniers amateurs), a lancé une étude comportementale⁸ visant à identifier les motivations et les comportements des jardiniers amateurs pour mieux élaborer une campagne de sensibilisation nationale sur l'usage des pesticides. L'étude Jardivert réalisée par la société SYNAPSE s'est déroulée d'octobre 2009 à mars 2010, elle a permis d'identifier trois profils de jardiniers amateurs utilisateurs de pesticides et a démontré que seul un discours sur le risque sanitaire pouvait constituer un levier de changement de comportement important.

Cette étude a comporté 3 phases distinctes :

- Des entretiens et groupes qualitatifs auprès des jardiniers amateurs – complétés d'interviews des professionnels du jardinage - pour cerner leurs différents profils et motivations à l'usage des pesticides, et identifier des typologies attitudinales de jardiniers amateurs utilisateurs de pesticides,
- Une quantification de ces typologies par un sondage IFOP auprès de 1006 personnes de plus de 15 ans,
- Une identification et validation qualitative et quantitative des axes de discours susceptibles d'inciter ces typologies à changer de comportement.

Les principaux résultats de l'étude

- Selon le sondage Ifop réalisé dans le cadre de l'étude Jardivert, 45 % des Français disposent d'un jardin ou d'un potager : 40 % ont un jardin privatif ; 25% ont un potager. Ils sont 21 % à avoir un jardin ET un potager. Leur profil est légèrement plus âgé que la moyenne française, aussi bien hommes que femmes, et plutôt moins représentés en Région Parisienne.
- 35% des Français jardinent, ce qui représente 17 millions de jardiniers amateurs en France, et 26% des français jardinent au moins une fois par semaine.
- 25% des Français cultivent un potager à eux ou en louent un, soit 10 millions parmi les jardiniers amateurs.
- Les jardiniers amateurs utilisateurs de pesticides n'ont pas conscience qu'ils utilisent des pesticides ou ne veulent pas avoir conscience : ils utilisent des produits de « traitement », des « médicaments », des « pschitt pschitt », granulés, etc. La sémantique est plutôt positive ; le terme pesticide n'est jamais employé par les jardiniers amateurs.
- Le produit phytosanitaire le plus utilisé est la bouillie bordelaise ou un produit pour lutter contre les pucerons ou autres parasites des plantes (respectivement 69 % et 68 % es jardiniers amateurs en utilisent). Viennent ensuite les produits anti-limaces (60 %) et les désherbants (50 %).
- Parmi ces 17 millions de français qui jardinent, 32% seulement associent le qualificatif dangereux aux pesticides, 20% considèrent même que ces produits ne présentent aucun danger

⁸ Source étude Jardivert 2010 de la société SYNAPSE : étude comportementale sur les jardiniers amateurs face à l'usage des produits phytosanitaires.

3 profils de jardiniers amateurs :

Le « producteur »

- homme à la retraite ou presque
- possède un jardin de grande superficie et consacre beaucoup de temps au jardinage
- conscient du danger que représentent les produits phytosanitaires

C'est le profil qui utilise le plus de pesticides pour assurer une production, notamment légumière.

Les « producteurs » représentent 20% de la population française. Hommes âgés de 50 à 65 ans, souvent retraités, ils vivent en dehors de la région parisienne et jardinent un grand potager en milieu rural. Pour eux, le jardinage est une passion et un mode de vie. Les plaisirs de produire et de récolter les fruits et les légumes et de les consommer ou les partager constituent une justification importante de leur engagement plusieurs jours par semaine dans cette activité.

« L'hédoniste »

- 30 à 50 ans, profil plutôt féminin ou jeunes couples
- possède un jardin de petite taille et considère le jardinage comme un loisir nouveau
- sensible aux messages sur la responsabilité vis-à-vis de l'environnement, mais utilise tout de même des produits chimiques.

Il a généralement conscience du risque mais il utilise néanmoins des pesticides en cas de besoin.

Les « hédonistes » représentent 10% de la population française, jardinent un petit potager (moins de 100m²), ont autour de 35 ans : le jardin et surtout le potager constituent une activité de plein air, devenue un vrai hobby. Le plaisir de la récolte constitue aussi une motivation forte pour cette population. Soucieuses de l'environnement, ces personnes utilisent toutefois des pesticides car le plaisir de voir les fruits de son travail est plus fort que l'idée de protéger la nature.

Le « désimpliqué »

- homme de moins de 50 ans
- possède un jardin de taille variable et considère le jardin uniquement comme un lieu de détente
- fait à la fois preuve de conscience et d'indifférence face à la nocivité des produits phytosanitaires.

Il a recours aux pesticides par nécessité sans avoir réellement conscience du danger. Bien souvent, il délègue l'entretien du jardin et ne possède pas de potager.

Les « désimpliqués », âgés de 35 à 50 ans en moyenne, professionnellement actifs, représentent 15% de la population française. Le jardinage est vécu comme une corvée. Le jardin est un lieu de détente pour les enfants ou pour recevoir des amis. A ce titre, il doit être une "vitrine" de la maison : propre, rangé, vecteur de statut social. Les « désimpliqués » ont très souvent recours à des professionnels ou des associations pour l'entretien de leur jardin.

La prise de conscience de la toxicité des pesticides s'avère très faible chez les jardiniers amateurs qui recherchent avant tout des produits efficaces, plus que des produits « bio » ou « naturels ». Ce besoin d'obtenir des résultats à tout prix explique la tendance des utilisateurs à surdoser, notamment dans le cas de la bouillie bordelaise. Ainsi, n'ayant pas conscience des effets des produits utilisés, les jardiniers amateurs adoptent un comportement d'utilisation qui ne tient pas compte des dangers (peu ou pas de protection).

En revanche, l'étude met en lumière la prise de conscience émergente des risques sanitaires et des risques pour les jeunes générations. Cette prise de conscience est notamment accélérée lorsque le terme pesticide est utilisé, et ce, quelle que soit la typologie : l'utilisation du mot pesticide a un pouvoir évocateur très puissant. Contrairement aux termes techniques insecticides, désherbants, etc., il renvoie à la santé humaine et contribue à combattre la "dédramatisation" des utilisateurs. Il présente aussi l'avantage de désigner de façon explicite la catégorie des produits phytosanitaires.

Cette prise de conscience émergente est d'autant plus immédiate lorsque la dangerosité des produits constitue une menace pour les proches des jardiniers amateurs et introduit la question de la responsabilité : enfants, petits enfants, animaux domestiques.

Les hédonistes et producteurs montrent aussi une sensibilité accrue aux risques des pesticides du potager pour l'alimentation individuelle.

Lancement de la campagne de sensibilisation

« Les pesticides, apprenons à nous en passer ! »

Le ministère du Développement durable lance une campagne de communication à destination des jardiniers amateurs utilisateurs de pesticides : « Les pesticides, apprenons à nous en passer ! ».



L'abus de pesticides est dangereux pour tous les habitants de votre jardin.

Vous traitez :

- votre pelouse pour enlever les « mauvaises herbes »
- votre potager pour supprimer les pucerons
- vos arbres fruitiers pour lutter contre les champignons

Savez-vous qu'en utilisant des pesticides sans précautions, vous risquez de mettre vos enfants ou vos animaux domestiques en contact avec des produits potentiellement dangereux pour leur santé ?

Les pesticides, apprenons à nous en passer !

www.jardiner-autrement.gouv.fr



ONEMA
écophyto2018



Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE



Ministère
de l'Écologie,
de l'Énergie,
du Développement
durable
et de la Mer

Cette campagne de sensibilisation, qui se fixe pour premier objectif de faire prendre conscience aux jardiniers amateurs de la dangerosité des produits utilisés, de leur proposer des solutions alternatives et de respecter le bon dosage en cas d'usage, durera au moins 3 ans. Cette prise de conscience constitue le premier ressort de la campagne qui conduira à une action pour réduire l'usage des pesticides de façon significative.

Cette communication nationale – composée d'une affiche et d'un livret d'information – sera à la fois relayée par les différents partenaires des accords-cadres, par des initiatives locales et sur le site Internet du ministère : www.jardiner-autrement.gouv.fr

Découvrez les alternatives à l'usage des pesticides sur www.jardiner-autrement.gouv.fr

Les bonnes pratiques

Au lieu de combattre les parasites et les maladies une fois qu'ils menacent les cultures, il s'agit en fait de créer, à toutes les étapes de la culture, des conditions qui freinent leur développement et de renouer avec le réservoir de biodiversité constitué par le jardin. En effet, plus un jardin accueille de diversité et ressemble à un écosystème naturel, plus il a la capacité de se défendre contre les aléas climatiques et les ravageurs (pucerons, insectes, taupes, pies...).

Des astuces à suivre en préventif :

- ✓ **Bien choisir les variétés de plantes cultivées** en fonction du climat, du sol et de leur résistance ou leur tolérance aux parasites et maladies,
- ✓ **Adopter des pratiques de jardinage permettant de limiter l'usage de pesticides** en variant les plantes cultivées d'une année à l'autre pour rompre le cycle de développement des parasites, décaler la date de semis pour que la culture soit à un stade moins sensible de son développement lorsque les parasites attaquent, aérer les rangs de plantations ou couvrir le sol pour éviter le développement des mauvaises herbes,
- ✓ **Utiliser du compost ou du fumier pour améliorer la fertilité du sol et renforcer la résistance des cultures en nourrissant les plantes.** Pour donner aux sols tous les éléments nutritifs dont ils ont besoin, le compost constitue une solution simple et efficace. La transformation des matières organiques se fait naturellement mais pour produire un bon compost, il est nécessaire de respecter trois règles simples : mélanger les différentes catégories de déchets, aérer les matières et surveiller l'humidité,
- ✓ **Mettre en place une nouvelle esthétique du jardin :** laisser l'herbe et les fleurs vagabondes esthétiques (rose trémière par exemple) se développer dans les allées gravillonnées en terre battue, ou entre les pavés : elles prendront la place des herbes indésirables, limiter les surfaces à désherber,
- ✓ **Créer des espaces favorisant la biodiversité et la présence de certains insectes ou animaux ennemis des ravageurs donc très utiles au jardin.** Par exemple, aménager des coins de végétation dense, des mares, des haies fleuries ou créer des abris plus spécifiques : nichoirs et mangeoires pour les batraciens et les oiseaux, petit muret en pierre pour les lézards

Des astuces pour lutter contre les parasites déjà installés :

- ✓ **Utiliser les prédateurs naturels pour lutter contre les ravageurs.**
La coccinelle est le plus efficace auxiliaire de culture au service du jardinier amateur. La coccinelle mange les pucerons, qui eux mangent les plantes du jardin ou les fruits et légumes du potager.
- ✓ **Désherber manuellement ou avec un outil adapté**
- ✓ **Utiliser des produits naturels pour lutter contre les ravageurs et les maladies**
L'eau bouillante enlève les herbes indésirables et l'eau savonneuse éloigne les pucerons des rosiers.

ANNEXES

Etat d'avancement du plan Ecophyto 2018 en zone non agricole

➤ Améliorer la qualification des applicateurs professionnels en zone non agricole en matière d'usage des pesticides

Mettre en place une certification des prestataires de services utilisateurs de pesticide en ZNA, et un dispositif garantissant la qualification des services d'application internes aux structures (mairies, SNCF, bailleurs sociaux...), en tenant compte de leurs rôles respectifs (action 81)

La certification de ces prestataires (professionnels du paysage et du jardin) sera introduite en droit par la loi portant engagement national pour l'environnement (dite Grenelle 2).

Le ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche a lancé en 2009 une expérimentation pour la délivrance des certificats, nommés « certiphytos ». La plus grande part des acteurs de la formation en ZNA (zone non agricole) ont répondu favorablement à cette demande.

Former spécifiquement les acteurs professionnels à la réduction et à la sécurisation de l'usage des pesticides en ZNA et à l'emploi de méthodes alternatives (action 82)

Les professionnels non agricoles ont été associés aux travaux préparatoires. Le dispositif expérimental « Certiphyto » comportera une mention « utilisation non agricole », avec deux catégories (décideurs et utilisateurs).

Une offre de formation spécifique à l'usage des méthodes alternatives sera développée dans une deuxième phase.

Réviser l'agrément des distributeurs et des applicateurs en prestation de service de produits phytopharmaceutiques destinés aux amateurs le fondant, pour les produits classés, sur une certification d'entreprise garantissant la disponibilité permanente d'un conseiller qualifié. (action 85)

La discussion de la loi Grenelle 2 qui prévoit dans ses articles 36 à 38 les bases pour l'agrément des distributeurs, applicateurs et conseils, est passée au Sénat en septembre 2009. Le ministère chargé de l'agriculture prépare les décrets d'application en vue d'une publication dans les meilleurs délais suivant la promulgation de la loi.

L'agrément pourra être octroyé sur la base d'une certification d'entreprise pour tous les distributeurs, applicateurs, et conseillers. Des référentiels spécifiques seront développés.

➤ Sécuriser l'utilisation des pesticides par les amateurs et les encadrer strictement dans les lieux destinés au public

Restreindre la cession à titre onéreux ou gratuit des produits phytopharmaceutiques ne portant pas la mention « emploi autorisé dans les jardins » (EAJ) aux professionnels agricoles et aux organismes détenteurs de l'agrément.

Revoir les conditions d'attribution de la mention « emploi autorisé dans les jardins » ; en particulier les substances extrêmement préoccupantes ne seront plus autorisées dans ces produits. (actions 83 et 84)

Un projet de décret, fixant les conditions d'octroi de la mention EAJ, a été notifié à la commission européenne dans le cadre de la procédure 98/34 (procédure permettant d'informer les Etats Membres des règles techniques envisagées au niveau national pour les entraves aux échanges entre eux). Un décret portant interdiction d'usage des produits phytopharmaceutiques aux amateurs est en cours de finalisation.

Interdire l'utilisation des produits phytopharmaceutiques contenant des substances classées comme extrêmement préoccupantes dans les lieux publics, sauf dérogation exceptionnelle. (action 86)

Le projet d'arrêté d'application est rédigé et a été discuté avec les parties prenantes le 13 octobre 2009. Ce document doit encore être modifié pour recevoir l'appui du plus grand nombre, notamment pour assurer sa cohérence avec l'arrêté du 12 septembre 2006, relatif à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. Une sortie semble envisageable pour le milieu de l'année 2010.

➤ **Développer et diffuser des outils spécifiques pour la diminution de l'usage des pesticides en ZNA**

Construire un indicateur spécifiquement destiné à suivre l'évolution des usages de produits phytosanitaires dans les zones non agricoles, décliné afin de distinguer usages amateurs et usages professionnels. (action 87)

Le sous-groupe de travail sur la définition des indicateurs en ZNA doit travailler en 2010 à définir un indicateur dédié aux substances naturelles à faible impact.

Développer la recherche et l'expérimentation sur les méthodes alternatives de protection des plantes spécifiquement applicables en ZNA, et promouvoir les solutions existantes. (action 88)

Développer la recherche sur les impacts des solutions alternatives disponibles, et adapter les indicateurs d'impacts aux ZNA. (action 89)

L'association Plante & Cité a déposé dans le cadre de l'appel à proposition de recherche du ministère du Développement durable 2009-2011, lancé à l'automne 2009, un projet de recherche intitulé « Etude comparative des méthodes alternatives de désherbage en ZNA. » qui répond à cette problématique. Le Comité de Consultatif de Gouvernance du plan Ecophyto, chargé de proposer la répartition des crédits alloués aux différentes actions, devra se prononcer sur les conditions de financement de cette étude.

Développer et diffuser des outils de surveillance et de diagnostic. (action 90)

Sur l'épidémiosurveillance, le ministère de l'Agriculture a travaillé en priorité sur le volet agricole. Néanmoins une réflexion a été engagée en interne au ministère sur l'organisation à mettre en place en zone non agricole.

L'ensemble des acteurs concernés au niveau national a été rassemblé en début d'année 2010. L'échelon régional, représenté par les CROS (Comité Régionaux d'Orientation Stratégique), sera également impliqué dans la constitution de ce réseau. Le syndicat national de l'horticulture de France (SNHF) et Plante & Cité seront associés à la constitution de ce réseau.

Former et structurer des plates-formes techniques d'échange de bonnes pratiques en ZNA. (action 91)

Deux projets d'accords-cadres (concernant respectivement les utilisateurs de pesticides dans un cadre professionnel et amateur) ont été rédigés après plusieurs réunions et soumis à consultation auprès des différents signataires prévus fin avril 2009.

Les accords-cadres abordent la plupart des thèmes de l'axe 7.

L'accord cadre « amateurs » est signé ce jour.

Un accord-cadre, spécifiquement dédié à l'utilisation des pesticides, avait été passé le 16 mars 2007 entre le ministère du Développement durable, celui de l'Agriculture, le Réseau ferré de France (RFF) et la SNCF. Un comité de suivi doit se tenir au premier trimestre 2010 pour faire le bilan des actions conduites et examiner les suites qui seront données à cet accord-cadre dans le contexte nouveau d'Ecophyto 2018.

De la même manière la charte du 2 mars 2006, prise entre les gestionnaires de golfs et le ministère du Développement durable est en cours de révision, pour y intégrer le ministère de l'Agriculture et les thèmes développés dans l'accord cadre général relatif aux professionnels.

Un soutien à l'association Plante et Cité pour le conforter dans son rôle d'animateur de réseau auprès des collectivités est désormais effectif avec la signature d'une convention avec l'Office national des eaux et des milieux aquatiques (ONEMA) fin décembre 2009.

➤ Développer des stratégies globales d'aménagement du territoire

Sensibiliser et former les gestionnaires d'espaces verts en zone non agricole (collectivités, autoroutes..) aux méthodes alternatives disponibles, à la modification du type de végétaux plantés, à l'organisation de l'espace et à la nécessité d'une meilleure utilisation des pesticides...(action 92)

Le ministère du Développement durable soutient la FNCAUE (Fédération Nationale des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) et le CNVVF (Conseil National des Villes et Villages Fleuris) pour la réalisation d'un guide sur la gestion durable des espaces verts qui paraîtra au premier semestre de l'année 2010. Une information sur ce thème a été diffusée au salon des maires de novembre 2009.

Une convention entre le ministère du Développement durable et la Fédération nationale des jardins familiaux et collectifs (FNJFC) est également prévue en 2010 pour conduire des actions de sensibilisation, formation et expérimentations au sein du réseau des jardins familiaux et collectifs.

Développer la recherche sur la conception d'espaces verts et d'espaces urbains limitant le recours aux pesticides(action 93)

Cf. action (88) et action (89)

Communiquer auprès du grand public sur la nécessité de diminuer l'usage des pesticides en ville et donc sur « une plus grande tolérance de l'herbe » (action 94)

Le ministère du Développement durable a lancé en octobre 2009 une étude comportementale en vue de l'élaboration d'une campagne de communication à l'échelle nationale à destination des jardiniers amateurs. L'étude réalisée par la société SYNAPSE s'est déroulée d'octobre 2009 à mars 2010 et a permis de tracer des axes de communication pour lancer la campagne de communication vis-à-vis des jardiniers amateurs.

Un premier comité de pilotage de la campagne de communication a eu lieu le 9 mars 2009 avec les parties prenantes.

La campagne de communication qui se fixe pour premier objectif de faire prendre conscience aux jardiniers amateurs de la dangerosité des produits (ressort qui permettra ensuite l'action, c'est -à-dire la réduction de l'usage) durera au moins 3 ans. Il s'agit d'une communication nationale qui sera relayée par les différents partenaires des accords-cadres et par des initiatives locales.

Par ailleurs Plante et Cité a prévu dans son programme 2009-2010 de travailler à une « boîte à outils » à l'attention des collectivités pour les appuyer dans l'élaboration de messages sur l'acceptation de la flore spontanée à destination du grand public.

Cette action est liée à l'action **103** de l'axe 8 du plan Ecophyto qui prévoit de « **communiquer en 2009 et 2010 auprès des gestionnaires d'espaces publics et des jardiniers amateurs, au travers de partenariats, notamment avec le réseau de distributeurs spécialisés (jardinerie, etc.)** ».

Les axes du plan Ecophyto 2018

➤ **Axe 1: Évaluer les progrès en matière de diminution de l'usage des pesticides**

Cet axe vise le renforcement de la collecte des données, le suivi annuel de l'usage des pesticides sur l'ensemble des surfaces cultivées et le développement des indicateurs de risques et d'impact.

La création de la Banque Nationale des Ventes (BNDV) – Distributeurs, par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques qui a imposé la transmission par les distributeurs de leur bilan des ventes aux agences de l'eau avant le 31 mars de chaque année doit permettre de connaître les ventes exactes de pesticides. Ces bilans permettent le calcul de l'assiette de la redevance pour pollutions diffuses. Au-delà de la redevance, la BNDV est un outil pour améliorer la surveillance des impacts et le suivi des pressions et faciliter les missions de contrôle des services de l'Etat.

Par ailleurs, une enquête pilotée par le service statistiques du ministère de l'Agriculture sur les pratiques culturales concernant les grandes cultures et les prairies est en préparation ainsi qu'une enquête sur la viticulture.

Le NODU (Nombre de Doses Unité), indicateur central de suivi du plan, défini dans le cadre du groupe indicateurs en 2008 va permettre de suivre annuellement l'usage des pesticides sur l'ensemble des surfaces cultivées. Le dispositif sera opérationnel fin 2010.

La segmentation du NODU par fonction de substances actives, notamment par classes toxicologiques et écotoxicologiques des substances actives est en cours.

Le développement d'autres indicateurs de risques et d'impacts a été confié à l'observatoire des résidus de pesticides. La méthodologie sera validée par le groupe « indicateurs ». La livraison de ces indicateurs doit être réalisée en 2012.

➤ **Axe 2: Recenser et généraliser les systèmes agricoles et les moyens connus permettant de réduire l'utilisation des pesticides en mobilisant l'ensemble des partenaires de la recherche, du développement et du transfert**

Cet axe vise à identifier et à diffuser les méthodes de production et de protection intégrée, de mettre en place une plate-forme d'expérimentation, de démonstration et de référence sur les systèmes de culture économe en pesticides, et de conduire des actions de développement territorialisées avec les organisations du développement agricole.

L'étude Ecophyto R&D dont les résultats ont été présentés lors du colloque du 28 janvier 2010 s'inscrit dans cet axe. Elle concerne principalement les pratiques agricoles.

La diffusion des pratiques économes en intrants repose sur la base d'un réseau d'exploitations agricoles qui s'engagent dans des systèmes de production économes en intrant et/ou faisant appel à la protection intégrée. D'autres exploitations sont utilisées pour mettre en œuvre in situ des expérimentations sur des pratiques innovantes.

L'axe 2 prévoit également de concentrer les efforts sur des territoires à enjeux, à savoir les aires d'alimentation des captages d'eau potable. Ainsi, des programmes d'action seront mis en place avant 2012 sur 500 captages pour lesquels un enjeu de reconquête de la qualité de l'eau sur les paramètres pesticides et nitrates a été identifié à la suite du Grenelle Environnement.

➤ **Axe 3: Innover dans la conception et la mise au point des itinéraires techniques et des systèmes de cultures économes en pesticides**

Il s'agissait notamment dans l'axe 3 de mobiliser et orienter la recherche vers la production intégrée et d'identifier dans le même temps les leviers et les freins à sa généralisation.

Des financements complémentaires du Plan Ecophyto 2018 ont permis de soutenir de nombreux projets du CASDAR (Compte d'Affectation Spéciale « Développement Agricole et Rural ») en 2009 et de l'appel à projets de recherche pesticides du ministère du développement durable.

➤ **Axe 4: Former à la réduction et à la sécurisation de l'utilisation des pesticides**

L'enjeu de cet axe est de permettre le renforcement de la qualification des professionnels utilisant des produits phytosanitaires, en adaptant les diplômes et les formations. Il s'agit de réorienter la formation des professionnels vers les productions et protections intégrées et de professionnaliser les métiers de la distribution et du conseil phytosanitaire.

Les référentiels de formation sont aujourd'hui finalisés. Une expérimentation de la mise en œuvre de la formation diplômante Certiphyto a été lancée en 2010. Elle doit permettre de tester la mise en œuvre des diverses voies d'accès au certificat, et notamment le déroulement des formations et tests diplômants avant l'obligation réglementaire à venir (le projet de loi Grenelle 2 renforce les exigences de l'agrément et en élargit le champ).

Le décret relatif aux dispositions d'agrément des entreprises réalisant une prestation sera discuté lors de la réunion de la CNAP (Commission Nationale des Applicateurs Professionnels) le 2 avril 2010. Il doit être publié d'ici la fin de l'année 2010.

➤ **Axe 5: Renforcer les réseaux de surveillance sur les bio-agresseurs et sur les effets non intentionnels de l'utilisation des pesticides**

L'enjeu de cet axe est d'organiser les partenariats entre les différents acteurs afin de mettre en place un système d'information partagé, public et mutualisé. Il s'agit également en 2010 de définir des protocoles d'observation adaptés aux filières. Les partenaires du réseau sont nombreux, Chambres d'agriculture, FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles), Instituts techniques, Coopératives, Négoces....

Le réseau intègre les 22 comités régionaux d'épidémiosurveillance, présidés par les Présidents des Chambres régionales d'agriculture.

Les conventions entre les chambres régionales d'agriculture et l'ONEMA doivent être conclues courant 2010.

➤ **Axe 6: Prendre en compte les spécificités des DOM**

Il s'agit essentiellement ici de disposer d'indicateurs adaptés, de sécuriser et assurer la durabilité des itinéraires techniques, de sécuriser les pratiques, d'orienter le programme de recherche vers la réduction de l'utilisation des pesticides, de professionnaliser les acteurs et favoriser le transfert de compétences, et de développer des réseaux de surveillance du territoire.

L'avancement de ces actions est lié à celui des autres axes.

➤ **Axe 7: Réduire et sécuriser l'usage des produits phytopharmaceutiques en zone non agricole**

Restreindre la cession à titre onéreux ou gratuit des produits phytopharmaceutiques ne portant pas la mention « emploi autorisé dans les jardins » (EAJ) aux professionnels agricoles et aux organismes détenteurs de l'agrément.

Revoir les conditions d'attribution de la mention « emploi autorisé dans les jardins » ; en particulier les substances extrêmement préoccupantes ne seront plus autorisées dans ces produits. (actions 83 et 84)

Un projet de décret, fixant les conditions d'octroi de la mention EAJ, a été notifié à la commission européenne dans le cadre de la procédure 98/34 (procédure permettant d'informer les Etats Membres des règles techniques envisagées au niveau national pour les entraves aux échanges entre eux). Un décret portant interdiction d'usage des produits phytopharmaceutiques aux amateurs est en cours de finalisation.

Interdire l'utilisation des produits phytopharmaceutiques contenant des substances classées comme extrêmement préoccupantes dans les lieux publics, sauf dérogation exceptionnelle. (action 86)

Le projet d'arrêté d'application est rédigé et a été discuté avec les parties prenantes le 13 octobre 2009. Ce document doit encore être modifié pour recevoir l'appui du plus grand nombre, notamment pour assurer sa cohérence avec l'arrêté du 12 septembre 2006, relatif à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. Une sortie semble envisageable pour le milieu de l'année 2010.

➤ **Axe 8: Organiser le suivi national du plan et sa déclinaison territoriale et communiquer sur la réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques**

Un site web du plan Ecophyto 2018 sera mis en ligne courant. Il comportera une page pour chaque axe du plan, avec un point d'avancement pour chaque axe et des informations sur chaque action.

La communication vers les agriculteurs :

Le plan de communication du ministère de l'Agriculture, à destination des agriculteurs doit être élaboré en 2010.

Une enquête BVA a été réalisée fin 2008 (disponible en ligne sur le site du Ministère de l'alimentation de l'agriculture et de la pêche).

La campagne de communication du ministère concerne la notoriété du plan. Elle s'appuiera sur :

- Des affiches, plaquettes et sur un site internet dédié avec mise à disposition des outils.
- Une communication d'accompagnement des mesures (notamment sur la formation avec l'expérimentation Certiphyto)

La communication vers les jardiniers amateurs : Communiquer auprès du grand public sur la nécessité de diminuer l'usage des pesticides en ville et donc sur « une plus grande tolérance de l'herbe » (action 94)

Les partenaires